Déclaration contre l'esclavage, le travail forcé et la traite des personnes Juin 2016

Renseignements généraux

Cogeco inc., (la Société ou Cogeco) exerce ses activités dans les secteurs des communications et des médias. L'entreprise offre, tant à ses clients résidentiels qu'à sa clientèle d'affaires, des services de vidéo, d'Internet et des services de téléphonie au moyen de ses réseaux de fibres bidirectionnels à large bande. Cogeco fournit à sa clientèle commerciale une gamme de services de technologies de l'information (colocation, connectivité réseau, hébergement géré, services d'informatique en nuage et services de TI gérés) grâce à ses 17 centres de données, à son vaste réseau *FastFiber Network*[TM] et à plus de 50 points de présence en Amérique du Nord et en Europe. Cogeco détient et exploite, à l'échelle du Québec, 13 stations de radio offrant une programmation variée et complémentaire destinée à un large éventail d'auditoires, ainsi que son agence de nouvelles, Cogeco Nouvelles.

Cogeco, la société mère de Cogeco Peer 1, reconnaît que ses fournisseurs jouent un rôle important dans ses efforts en matière de responsabilité sociale d'entreprise, particulièrement à l'égard des conséquences sociales et environnementales de leurs activités. Cogeco a adopté une politique de responsabilité sociale d'entreprise visant à assurer que toutes ses opérations soient conduites de façon productive et durable. La présente déclaration s'intéresse plus spécifiquement aux efforts déployés par la Société sur les questions d'esclavage, de travail forcé et de la traite des personnes, afin de se conformer au *UK Modern Slavery Act (2015).*

La Société souhaite mener ses activités avec des fournisseurs démontrant un réel engagement envers la durabilité et un comportement éthique. Étant donné la complexité et la mondialisation de sa chaîne d'approvisionnement, Cogeco reconnaît qu'il y a divers risques sociaux, environnementaux et éthiques associés qui doivent être adressés, particulièrement au niveau des fournisseurs situés dans des économies émergentes ou en développement. Nos principaux fournisseurs offrent les produits/services suivants : équipement réseau, équipement relié aux technologies de l'information (incluant modems et décodeurs), services professionnels et services de construction.

Premièrement, le Code d'éthique de Cogeco s'applique à toutes les personnes qui font partie de la Société et qui contribuent à ses opérations, son image et sa réputation, ainsi qu'à tous les consultants et sous-contractants. Le respect de la personne (incluant le respect des droits fondamentaux) est le premier principe du Code d'éthique.

Deuxièmement, depuis octobre 2015, la Corporation a développé un Code de conduite des fournisseurs**.** Ce dernier est mis en place progressivement au cours de l'année financière 2016. L'objectif est d'avoir complété la mise en place du Code de conduite des fournisseurs auprès de nos fournisseurs principaux d'ici 2018. Le Code définit nos attentes envers eux et vise à les encourager à aller au-delà de la conformité légale; en s'inspirant des normes internationales reconnues.

Le Code de conduite des fournisseurs s'inspire du code de conduite du *Electronic Industry Citizenship Coalition* (EICC) -bien que nous ne soyons pas membre du EICC. Conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies, les attentes et principes décrits dans ce Code découlent de normes internationales importantes relatives aux droits de l'homme, y compris la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. En rapport avec le travail forcé, le Code de conduite des fournisseurs stipule clairement que :

«Il est interdit de tenir un employé en servitude ou en esclavage et de participer à la traite de personnes. Les employés doivent également avoir le droit de quitter les installations ou locaux en tout temps et doivent pouvoir

garder leurs pièces d'identité ou permis de travail. Ils doivent être libres de commencer et de mettre fin volontairement à leur emploi et ne doivent pas être liés à un employeur ou à une tierce partie en raison d'une dette.»

Diligence raisonnable / Suivi de la performance

Cogeco fera un suivi de la performance de ses fournisseurs selon les principes établis dans son Code de conduite des fournisseurs. La Société assurera un contrôle via un suivi périodique au niveau médiatique et demandera aux fournisseurs ciblés de compléter un questionnaire d'auto-évaluation , plus spécifiquement ceux présentant un risque élevé ou ceux localisés dans des pays à haut risque. De plus, toute personne témoin d'une situation de non-conformité avec le Code de conduite des fournisseurs peut déclarer la situation en contactant notre Ligne d'éthique qui est gérée par un partenaire indépendant (ClearView). Toutes les déclarations sont confidentielles et anonymes et sont envoyées à notre équipe d'Audit interne pour fins d'enquête. Les personnes qui déclarent de bonne foi sont protégées d'un congédiement ou de toutes autres formes de représailles.

L'équipe de Responsabilité sociale d'entreprise tient le Comité de gouvernance d'entreprise du conseil d'administration informé de la mise en œuvre du Code de conduite des fournisseurs et des résultats du suivi de la performance. Le Code de conduite des fournisseurs est revu tous les deux ans afin d'être à jour avec les nouvelles et changeantes problématiques de notre chaîne d'approvisionnement.

Responsabilité

Le Code d'éthique est approuvé par le Conseil d'administration et le Code de conduite des fournisseurs est approuvé par le Comité de gouvernance d'entreprise de Cogeco Inc. L'équipe corporative de Responsabilité sociale d'entreprise a la responsabilité de mettre en œuvre et de vérifier que tout soit conforme avec les principes énoncés dans le Code de conduite des fournisseurs.

Étapes ultérieures

La Société concentrera ses efforts autour de la communication du Code de conduite des fournisseurs à ses fournisseurs principaux et développera des outils de contrôle et de suivi périodique au niveau médiatique pour analyser et identifier le risque de travail forcé et de traite des personnes dans sa chaîne d'approvisionnement. La Société s'efforcera d'améliorer ses processus à travers le temps et se tiendra à l'affût des tendances et dynamiques reliées à ce sujet en constante évolution.

Louis Audet
Président et chef de la direction
Cogeco inc. et Cogeco Communications inc.

Liens vers les documents corporatifs

- Code d'éthique
http://corpo.cogeco.com/cgo/fr/gouvernance/code-dethique/
- Code de conduite des fournisseurs
http://corpo.cogeco.com/corpo/cca/download_file/view/1775/274/
- Politique de Responsabilité sociale d'entreprise
http://corpo.cogeco.com/cca/files/2414/3031/9494/COGECO_-_Politique_Responsabilite_sociale_dentreprise_2.0.pdf
- Rapport annuel de la Responsabilité sociale d'entreprise
http://corpo.cogeco.com/corpo/cca/download_file/view/1803/274/